

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le 29 mai, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mmes D'Agostini, Marianne, Lemée, Tolmont, Yvon, Mrs Bellanger, Briffaut, Guitton, Pollefoort, Mr Poulain Tabellout.

Absents excusés : Mme Stéfanello, Mrs Béatrix, Choplin, Leffray

Secrétaire de séance : Mr Guitton

PROJET ECOLE : PRESENTATION DU PROJET PAR LE BUREAU D'ETUDE C2V ET ECHANGES. VALIDATION DU PROJET POUR LANCEMENT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Couellier, représentant le cabinet C2V, présente au conseil municipal le projet final d'extension de l'école.

Il a pu répondre aux questions de chacun et le conseil municipal a arrêté le projet présenté. Le cabinet C2V peut donc lancer les démarches pour déposer le permis de construire.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Deux nouvelles entités ont été rattachées au groupement de commande pour l'électricité qui comptera donc 29 membres : le SIVOM du Bocage Cénomans et le Foyer Logement du CCAS d'Yvré l'Evêque.

C'est pourquoi il y a lieu de compléter la délibération du 15 mai et d'adopter un nouveau projet de convention de groupement qui se substitue à celui vu au conseil municipal dernier, intégrant les 2 nouvelles entités.

La fin progressive des tarifs réglementés d'électricité a obligé les consommateurs finaux tels que les collectivités locales (au même titre que les entreprises privées) à prévoir une méthode alternative de fourniture à compter du 1^{er} janvier 2016. Des contrats de fourniture d'électricité aux prix du marché ont donc été établis pour tous les sites relevant des anciens tarifs verts et jaunes d'EDF, soit les puissances supérieures à 36 kVA.

Les marchés conclus se terminent le 31 décembre 2017.

Il convient donc de relancer la procédure en conservant le principe du groupement de commandes réunissant Le Mans Métropole ainsi que toutes les communes membres de la communauté urbaine ; il est par ailleurs proposé d'élargir ce groupement aux établissements communaux qui souhaitent s'inscrire dans une telle démarche.

Le groupement réunira ainsi :

Membres du groupement	
Le Mans Métropole Coordonnateur du Groupement	/
Communes membres de LMM	Etablissements communaux
Aigné	/
Allonnes	Foyer logement Jean Duchesne (rattaché au CCAS d'Allonnes)
Arnage	CCAS d'Arnage
Champagné	/
Chaufour Notre dame	/
Coulaines	CCAS de Coulaines
Fay	/

La Chapelle Saint Aubin	/
La Milesse	/
Le Mans	Régie personnalisée "Les Quinconces - L'Espal"
Mulsanne	/
Pruillé-Le-Chetif	/
Rouillon	/
Ruaudin	/
Sargé-Les-Le-Mans	/
Saint-Georges-du-Bois	/
Saint-Saturnin	Pôle culturel Val de Vray
Trangé	/
Yvré-L'Evêque	Foyer Logement (rattaché au CCAS d'Yvré l'Evêque)
Etablissements intercommunaux	
SIVOM Antonnière	/
SIVOM Bocage Cénomans	/
SIVOS Molière (Coulaines Le Mans)	/

Cette procédure sera élargie aux tarifs bleus qui ne sont pas obligatoirement soumis à la concurrence mais pour lesquels des prix plus intéressants peuvent être escomptés.

La commission d'appel d'offres du groupement, compétente pour les procédures formalisées et non formalisées, sera celle du coordonnateur du groupement.

Un programme de commande assorti d'une enveloppe financière devra être défini par chaque membre du groupement.

La procédure sera effectuée suivant un montage défini par le coordonnateur à savoir Le Mans Métropole qui sera chargé d'assurer la notification du contrat.

Chacun des membres du groupement exécutera la partie du marché le concernant.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- adopter le principe du groupement de commandes ainsi défini ;
- désigner Le Mans Métropole comme coordonnateur
- autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive de groupement, ainsi que tout document éventuel se rapportant à cet objet.

ANNEXE N°1 : CONVENTION DE GROUPEMENT

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

QUESTIONS DIVERSES

Elections législatives des 11 et 18 juin 2017

Monsieur le Maire présente les tableaux des permanences pour les législatives. Certains créneaux ne sont pas complets, des modifications sont intervenues depuis le dernier conseil. Il invite les membres du conseil municipal à s'inscrire.

11 juin 2017

<u>Horaires</u>	<u>NOM et Prénom des membres du bureau</u>
8 heures à 10 heures 30	M.Lemée, M.Pollefoort, xxxx
10 heures 30 à 13 heures	R.Briffaut, M .Tabellout, C.Marianne
13 heures à 15 heures 30	JY Choplin, xxxx xxxx
15 heures 30 à 18 heures	JP. Guitton, D.Leffray, xxxx

18 juin 2017

<u>Horaires</u>	<u>NOM et Prénom des membres du bureau</u>
8 heures à 10 heures 30	S.Beatrice, M.Pollefoort, C.Marianne
10 heures 30 à 13 heures	N.Yvon, M.Tabellout, R.Briffaut
13 heures à 15 heures 30	JY. Choplin, xxxx , xxxx
15 heures 30 à 18 heures	JP.Guitton, D.Leffray, xxxx

Rentrée scolaire 2017/2018

Echange sur l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée prochaine : en l'absence de directives de l'Etat, il n'est pas envisagé de changement.

Journée participative

Sylvie Tolmont se joint au maire et aux adjoints pour la préparation de la journée participative.

La séance est levée à 22H45